

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION BPJEPS Voile Croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS, spécialité « éducateur sportif » mention « voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri » sont les suivantes :

Le(la) candidat(e) doit :

- 1) être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- 2) présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation du candidat ;
- 3) justifier de sa capacité à savoir nager vingt-cinq mètres et à s'immerger au moyen de la production de l'attestation ou de l'un des certificats prévus à l'article A.322-3-1 du code du sport;
- 4) être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière ;
- 5) justifier de sa participation à un minimum de 4 régates dont 2 grades 5B minimum (niveau de pratique compétitive régionale) attestée par le directeur technique national de la Fédération française de voile à partir du « fichier coureurs » ou justifier de sa participation à une période de mise en situation professionnel dans une structure proposant des activités compétitives en voile, d'une semaine minimum ;
- 6) réaliser une démonstration technique au cours d'une croisière embarquée

avec navigation de jour comme de nuit en responsabilité de chef de bord.

Cette démonstration technique permet de vérifier les trois domaines de compétences suivants :

1- DOMAINE TECHNIQUE

Compétences visées :

- maîtriser les réglages et la conduite, pour faciliter le pilotage dans les différentes conditions de vent et de mer ;
- exploiter les variables du milieu et les caractéristiques du support pour optimiser son rendement, en sous puissance et en surpuissance.

Observables :

Trajectoires directes :

- adapter les réglages en fonction de l'allure et des conditions de vent et de mer pour faciliter le pilotage ;
- coordonner les actions de barre-écoute-déplacement, pour optimiser la vitesse ;
- adapter constamment les réglages et la conduite en fonction de l'allure et des variations de vent et de mer, pour optimiser la vitesse.

Trajectoires indirectes :

- rejoindre un point du plan d'eau sans augmenter inutilement la route (notion de cadre) ;
- coordonner les actions de barre-écoute-déplacement, pour optimiser le gain au vent ou le gain sous le vent ;
- augmenter le gain au vent ou sous le vent pendant les virements ou les empannages, en adaptant les manœuvres aux conditions de vent et de mer ;
- choisir la trajectoire rapprochant de l'objectif (adonnantes/refusantes) ;
- repérer les zones de vent et courant potentiellement plus ou moins fort.

Coordination :

- occuper chaque poste lors des manœuvres, en coordination avec le reste de l'équipage ;
- gérer et coordonner l'équipage lors des différentes manœuvres.

Navigation :

- savoir se situer en permanence sur la carte et sur l'eau ;
- maîtriser l'utilisation des différentes techniques de navigation adaptées à la famille de support (GPS, estime, relèvements, pilotage...) de jour comme de nuit (en habitable).

Représentation : expliquer les bases du fonctionnement d'un engin à voile, les principes d'aérodynamisme et d'hydrodynamisme, de réglage statique et dynamique du voilier.

2-DOMAINES SECURITE

Compétences visées :

- maîtriser les procédures permettant de limiter les risques en cas de situations inhabituelles (avaries, vent fort, calme...);
- évoluer en sécurité sur une durée et dans des périmètres élargis.

Observables :

- connaître les procédures d'alerte et de signalement ;
- choisir et préparer, dans le matériel disponible, celui adapté à son niveau et aux conditions ;
- dégréer sur l'eau, rentrer sous voile réduite ;
- remorquer une embarcation (à la voile ou au moteur) ;
- mettre en relation le paysage rencontré avec la carte marine ;
- définir et critiquer sa route, entretenir une estime ;
- maintenir l'état du bateau.

3- DOMAINE SENS MARIN/ENVIRONNEMENT

Compétences visées :

- concevoir un programme de navigation en fonction du site et des évolutions du contexte.

Observables :

Sens marin :

- choisir une zone de navigation en fonction des dangers et des informations météo disponibles permettant un retour facile y compris en cas de détérioration des conditions ;
- participer aux tâches collectives ;
- présenter les informations météo utiles à la définition du programme de navigation ;
- reconnaître les principaux phénomènes susceptibles de faire varier les conditions de vent dans un délai de trois heures ;
- organiser les tâches collectives / gérer un équipage ;
- prendre en compte et se responsabiliser à l'égard des autres pratiquants et usagers du plan d'eau ;
- connaître les fondamentaux du matelotage en vue d'assurer des réparations de fortune.

Environnement :

- veiller au respect des règles de préservation des sites et des espèces naturelles ;

- connaître les principaux éléments du patrimoine maritime, lacustre ou fluvial du site ;
- connaître les métiers liés au milieu.